

Le Maire certifie que la présente  
pièce a été publiée  
par voie dématérialisée,  
le ..... 04 JUN 2024 .....

Accusé de réception en préfecture  
064-216401026-20240528-24\_08828-AR  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024

Par délégation du Maire  
Marc Andrieu  
Directeur général adjoint

# DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

## DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

<i>Service :</i>	<b>Service Education</b> <b>Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education</b>
<i>Nature de la prestation :</i>	<b>MISE EN SERVICE DE LA NOUVELLE ECOLE DU PRISSE : ACQUISITION ET MONTAGE DU MOBILIER – ACQUISITION DE LA VAISSELLE</b>
<i>Mode de passation :</i>	<b>Procédure adaptée ouverte</b> soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour la durée de son mandat,

Vu l'arrêté en date du 17 janvier 2023 portant délégation de signature dans le domaine de la commande publique à Monsieur Jean-Marc Salanne, conseiller municipal,

Considérant la décision du comité MAPA en date du 23 mai 2024,

### DÉCISION

#### **Lot 1 : Mobilier scolaire destiné aux enfants et aux enseignants de la nouvelle Ecole du Prissé**

Après analyse des propositions fondées sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur classe les offres et décide de retenir la proposition de la société MOBIDECOR Sas, jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 30 649,24 € HT.

#### **Lot 2 : Mobilier restauration destiné aux enfants et aux agents municipaux du Service Education de la nouvelle Ecole du Prissé**

Après analyse des propositions fondées sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur classe les offres et décide de retenir la proposition de la société LAFA COLLECTIVITES, jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 32 404,83 €/HT.

**Lot 3 : Mobilier périscolaire destiné aux enfants et aux agents municipaux du Service Education de la nouvelle Ecole du Prissé**

Après analyse des propositions fondées sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur classe les offres et décide de retenir la proposition de la société MOBIDECOR Sas, jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 10 920,40 €/HT.

**Lot 4 : Vaisselle destinée aux enfants et aux agents municipaux du Service Education de la nouvelle Ecole du Prissé**

En l'absence d'offres, le lot 4 est déclaré infructueux et sera relancé sans publicité ni mise en concurrence.

Bayonne,

Signé électroniquement par : JM SALANNE  
Date de signature : 28/05/2024  
Qualité : Elu aux Marchés Publics

Jean-Marc Salanne  
Conseiller municipal délégué  
à la commande publique